

# COMPTE-RENDU DE SEANCE ET RELEVÉ DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY Séance du 31 août 2017

Le **31 août 2017 à 10h**, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Conférences du Mont-Dore, sous la Présidence de M. Gérard BRUGIERE, Président.

Date de la convocation : 16 août 2017

Nombre de conseillers : En exercice : **28** – Présents : **16** – Votants : **18**.

**Présents** : Gérard BRUGIERE, Président, Michel BABUT, Nicole BARGAIN, Alphonse BELLONTE, Christophe CHALANCHE, Stéphane CREGUT, Jean-François DUBOURG, Lionel GAY, Etienne GUICHARD, Jocelyne MANSANA, Jacques PERRON, Amandine RANC, Annick RIBAL, Daniel ROUX, Henri VALETTE, Claude VIENS.

**Excusés** : Éric BRUT, Joël CHARBONNEL, Elisabeth CROZET, Patrick SEBY, Patricia VERGNOL.

**Absents** : Serge CHAMOUX, Michel CLECH, Jean-Michel FALGOUX, Sébastien GOUTTEBEL, Jean HOUILLON, Pascal MICHELIN, Pierre MOINS.

**Pouvoirs** : Éric BRUT à Lionel GAY – Elisabeth CROZET à Gérard BRUGIERE.

**Secrétaire de séance** : Luc STELLY, Directeur de l'Office de Tourisme du Sancy.

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR :

1. Personnel : Poste « recouvrement taxe de séjour » - Prolongation d'un poste de conseiller touristique saisonnier
2. Hébergements 2018 : tarifs et modalités de parution
3. Subventions spécifiques aux associations : attribution
4. Décision modificative budgétaire
5. Site Internet : point sur la présentation
6. Service réservation : pistes d'évolution
7. Questions et informations diverses

En préambule, le Président informe l'assemblée de la démission de :

- M. André GAY de son poste de conseiller municipal de Besse, de conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Sancy et par conséquent d'administrateur de l'Office de Tourisme du Sancy,

- Mme Christel LA RIVIERE de son poste d'administrateur de l'Office de Tourisme du Sancy, représentante des « activités thermales », suite à son départ pour la station de Gréoux les Bains.

Le Conseil communautaire désignera prochainement leurs remplaçants au sein du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme.

Constatant que le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut délibérer.

## **DELIBERATION N° 2017-08-31-001 – Personnel – Poste « recouvrement taxe de séjour »**

Vu la délibération n° 2016-03-30-004 autorisant la création d'un poste en CDD (8 mois) pour le recouvrement de la taxe de séjour,

Vu la délibération n° 2016-12-06-008 autorisant la reconduction du poste de chargé de mission « recouvrement de la taxe de séjour » pour une durée de 10 mois,

Le Président informe le Conseil d'Administration que ce CDD arrive à son terme le 30/10/2017 et qu'il ne sera pas possible de reconduire un nouveau CDD.

Etant donné le travail effectué sur cette mission et les bons résultats obtenus en termes de recouvrement de la taxe de séjour, et en tenant compte de nouvelles missions à prendre en charge, le Président propose de pérenniser ce poste sous la forme d'un contrat en CDI selon les modalités suivantes :

### **Assistant(e) technique en CDI – Echelon Employé 1.3 – Indice 1503 – Durée à temps plein 35 heures hebdomadaires**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la création du poste d'assistant(e) technique en CDI à compter du 31/10/2017 selon les modalités proposées ci-dessus.

## **DELIBERATION N° 2017-08-31-002 – Personnel – Prolongation d'un contrat saisonnier**

Pour des raisons de service (congés, sollicitations des prestataires...), le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser la prolongation d'un contrat saisonnier de conseiller touristique ainsi :

**Prolongation d'un poste de conseiller touristique du 01/10/2017 au 29/10/2017 – Echelon employé 1.1 – Indice 1308 – Durée : à temps plein 35 heures hebdomadaires.**

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, autorise la prolongation d'un poste de conseiller touristique du 01/10/2017 au 29/10/2017 selon les modalités proposées ci-dessus.

## **DELIBERATION N° 2017-08-31-003 – Hébergements 2018 : tarifs et modalités de parution**

Les hébergeurs du Massif du Sancy peuvent souscrire des parutions pour leur(s) prestation(s) sur le site Internet sancy.com et dans la brochure Hébergements 2018.

Le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur :

- la parution des hébergements non classés sur le site Internet et dans la brochure
- les tarifs et modalités de parution sur les 2 supports proposés en annexe.

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**,

DECIDE :

- que tous les hébergements non classés hormis les meublés pourront paraître sur le site Internet et dans la brochure Hébergements 2018.
- que les meublés non classés pourront paraître uniquement sur le site Internet de l'Office de Tourisme.
- qu'une réduction de 10% sur le montant total sera accordée à partir de la 3<sup>ème</sup> parution achetée par un même prestataire effectuant le règlement au nom de la même entité (une seule facture). La réduction ne concerne pas les hébergements non classés.
- que le lien internet est désormais inclus dans les offres de parution pour les meublés et gîtes.

ADOpte :

- les nouveaux formats de parution proposés dans la nouvelle brochure.
- les tarifs et modalités de parution proposés en annexe.
- le remplacement de la dénomination « Autres hébergements » par « Gîtes de groupes ».

## **DELIBERATION N° 2017-08-31-004 – Subventions aux associations - Attribution**

Sur demande du Conseil communautaire et au titre de l'année 2017, le Président propose au Conseil d'Administration d'attribuer une subvention exceptionnelle aux associations suivantes dans le cadre des événements d'intérêt supra communautaire qu'elles portent :

| BENEFICIAIRES                         | EVENEMENTS  | MONTANT SUBVENTION 2017 |
|---------------------------------------|---|-------------------------|
| AFFE – Plein la Bobine – La Bourboule | Festival de films pour enfants                          | 20 700.00 €             |
| Sancy Snow Jazz – Le Mont-Dore        | Festival de Jazz  | 21 600.00 €             |
| Sancy Outdoor – La Bourboule          | Festival de sports de nature                            | 3 420.00 €              |
| XTTR63                                | Trail hivernal /Assaut de la cabane/<br>trails du Sancy | 3 800.00 €              |
| <b>TOTAL</b>                          |   | <b>49 520.00 €</b>      |

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte l'attribution des subventions exceptionnelles proposées ci-dessus pour l'année 2017.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires par l'établissement de mandats au compte 6743.

## **DELIBERATION N° 2017-08-31-005 – Budget – Décision modificative n° 01/2017**

Afin de procéder à la mise en paiement des subventions exceptionnelles accordées aux associations en 2017, le Président propose au Conseil d'Administration de procéder à un virement de crédits de compte à compte en dépenses de fonctionnement en adoptant la décision modificative budgétaire suivante :

## **Décision modificative n° 01/2017 :**

| Désignation |   | Dépenses              |                         |
|-------------|---|-----------------------|-------------------------|
| Compte      | Intitulé                                      | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| 6238        | Frais divers de publicité                     | - 50 000 €            |                         |
| 6743        | Subventions exceptionnelles de fonctionnement |                       | + 50 000 €              |
| TOTAL       |   | - 50 000 €            | + 50 000 €              |

Après examen et délibéré, le Conseil d'Administration, à **L'UNANIMITE**, adopte la décision modificative budgétaire n° 01/2017 proposée ci-dessus.

### **Site Internet : point sur la présentation**

La mise en place du nouveau site avance bien.

Le module prestataire sera mis en place la semaine prochaine.

La mise en ligne du site est bien prévue pour le mercredi 13 septembre 2017.

### **Service Réservation : pistes d'évolution**

Le Directeur présente les chiffres du service réservation en termes de chiffre d'affaire et commissions perçues.

Avec la mise en place du nouveau site Internet, le Directeur propose de faire bénéficier à chaque prestataire qui dispose d'un système de réservation en ligne, d'un bouton « Réservation » sur la fiche de sa prestation. Ce bouton renverra directement sur la solution de réservation en ligne de l'hébergeur.

L'installation d'un widget de réservation sur la fiche de la prestation est également envisageable, si le prestataire peut en fournir un.

Ces différentes mesures ont pour objectif de simplifier le parcours client et d'inciter le visiteur à finaliser sa réservation directement à partir du site de l'Office de Tourisme.

Elles seront proposées gracieusement aux hébergeurs partenaires de l'Office de Tourisme.

Avec la mise en place de la réservation directe en ligne possible pour tous les hébergements, il ne sera plus nécessaire d'adhérer au service réservation, ni de reverser de commission à l'Office de Tourisme, par contre chaque hébergement devra être partenaire de l'Office de Tourisme. Un cas particulier est fait pour les meublés qui sont gérés par la centrale de réservation des Gîtes de France Puy-de-Dôme, considérant que la convention pour la saison 2017-2018 est déjà en vigueur, les conditions du partenariat restent les mêmes à savoir :

- commission de 5 %,
- affichage sur le site internet sancy.com et encart 1/24<sup>ème</sup> de page dans la brochure Hébergements 2018 gratuits avec les coordonnées de la Centrale de Réservation de l'Office de Tourisme.

Les missions du service réservation seront réorientées sur du conseil et de la réassurance auprès des clients, l'animation des ventes en mettant en avant les promotions, les offres spéciales des hébergeurs, la conception de produits packagés en lien direct avec les prestataires et bien sûr la gestion du service groupes telle qu'elle se fait actuellement.

### **Questions et Informations diverses**

#### **Tournage spot publicitaire Eté**

Le Directeur informe l'assemblée que le tournage du spot publicitaire dans sa version été s'est déroulé du 10 au 12 août avec l'équipe de tournage de la société Imagerie Films. Actuellement ils travaillent sur le montage et la post-production.

Le Directeur en profite pour remercier tous les prestataires qui ont apporté une aide précieuse à ce tournage.

## **Eductour à l'île d'Oléron**

Cet éductour programmé du 9 au 11 octobre permettra au personnel de l'Office de Tourisme et aux administrateurs qui le souhaitent de rencontrer leurs homologues aux cours d'échanges entre services et visites sur le terrain.

## **Présentation de la solution MHIKES**

Le Directeur présente à l'assemblée une solution GPS, qu'il a testé avec les techniciens de la Communauté de Communes du Sancy et qui permet de proposer des parcours de toutes sortes : randonnée, VTT, ski de fond, raquettes... au travers d'une application qui permet de la géolocalisation par satellite et non par réseau ce qui lui permet de fonctionner partout une fois qu'elle est téléchargée. Ils ont apprécié sa précision sur le terrain et le guidage par voix qui donne les indications. Chaque parcours est détaillé en termes de difficulté, temps... et peut être enrichi, d'avis, d'informations complémentaires...

L'Office de Tourisme administre et alimente lui-même les contenus.

Cette application pourrait éventuellement être prise en charge par la Communauté de Communes du Sancy dans le cadre du dossier « pôle de pleine nature » ou sinon par l'Office de Tourisme.

Le coût d'acquisition serait de l'ordre de 6 000 € HT auxquels s'ajoutent 3 000 € HT d'abonnement annuel.

Le Directeur préconise un téléchargement gratuit de l'application pour les utilisateurs.

Le Conseil d'Administration attend la décision de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h15.

Compte-rendu affiché le 5 septembre 2017